

Proville Infos

Juin 2013 - N° 44

Bulletin municipal de la commune de Proville



Bas les masques!



Madame, Monsieur,

Les « masques » de « Proville INTOX plus » (« plus d'intox pour moins de vérité ») ont une nouvelle fois frappé !

Après un premier tract où, faisant fi de réalités incontestables, ils affirmaient sans rire que les taux des impôts locaux avaient augmenté entre 2006 et 2013,

Après, dans le même tract, avoir critiqué en mai les effets d'une réforme, décidée par l'Etat, qui ne sera mise en application qu'en septembre prochain, ce qui relève, au-delà du procès d'intention, d'une mauvaise foi basique,

Voilà maintenant qu'ils se fendent d'un nouveau tract comparant les Provillois à des SINGES qui ne voudraient rien entendre, rien voir et rien dire... à vous de juger !



Examinons leurs arguties

I) Les rythmes scolaires (on y revient...)



1° Les « masques » affirment : « de nombreux parents envisagent de changer leur enfant d'école ». **FAUX !**

Lors du conseil d'école du 14 juin dernier, le directeur a appris à l'assistance, à partir des inscriptions déjà reçues, que les effectifs seraient stables voire en légère augmentation à la rentrée prochaine. Cette information pourra être confirmée à qui le voudra tant par les enseignants que par les représentants des parents siégeant dans cette instance.

2° Les « masques » affirment que grâce à eux (on rêve !) le maire aurait décidé de prolonger de 30 minutes l'accueil péri scolaire de fin de journée. L'heure de fermeture de la garderie est depuis plus de 15 ans fixée à 18 h 30, il n'a jamais été question de la changer (pourquoi ?).



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Là encore, tout comme l'inspectrice de l'éducation nationale, tant les enseignants que les parents siégeant en conseil d'école pourront le confirmer. Si une « coquille » (ça peut arriver) s'est glissée sur le Proville Infos n°41, les parents des élèves ont été très rapidement avertis et donc rassurés.

3° Quant à l'heure de la **reprise des cours**, ce n'est, bien évidemment, pas le maire qui en a **décidé** mais bien le **conseil d'école** sachant par ailleurs que les enfants seront accueillis, non pas à 14 h 15, mais dès **13 h 30** (activités périscolaires : commune, activités pédagogiques complémentaires : enseignants) pour les parents qui le souhaitent.

4° Quant à évoquer une **fermeture de classe** alors que le nombre des élèves dépasse 300 pour 12 classes, c'est non seulement **aberrant** mais surtout **scandaleux** car destiné à **affoler** sans cause les **parents** et à les inciter à inscrire leurs enfants dans d'autres communes.



II) La Réserve Naturelle Régionale (Bois Chenu)

Là encore doit-on parler de méconnaissance totale ou de désinformation volontaire ? Où les deux ?

Le **bois** Chenu, comme son nom l'indique, n'a jamais été un jardin public constitué d'une succession de pelouses mais un **espace naturel** où poussent **arbres** et **plantes** dont les bienfaits sont connus de tous.

Aussi, depuis toujours, est-il fortement déconseillé de pénétrer à l'intérieur de cette « zone humide » parce que – et les chasseurs qui régulent deux fois par an la faune sur ce site peuvent en attester – vous pouvez à tout moment être confronté à un trou rempli d'eau (c'est l'une des fonctions très utiles de ce bois).



Les **promeneurs**, venus parfois de loin, qui se comptent par **centaines**, voire par **milliers**, chaque semaine ont bien compris, eux qui avancent à visage découvert, l'**intérêt de ce site**. Mais les « masques » connaissent-ils le **chemin noir**, la passerelle, les **bords de l'Escaut**, etc, etc, etc... ?



L'Escaut-rivière en un clin d'œil

Localisation
Département du Nord,
Communauté de l'Escaut

Superficie
49 ha 7 ares

Classement
2011 : Réserve naturelle régionale

Intérêt écologique
Traversée par l'Escaut, rivière dans son lit naturel, la réserve est composée de prairies frisées, bocagères, alluviales, vives et de la ripisylve et d'un lotissement humide qui héberge une riche faune et une flore de milieux ouverts, bryophytes, lichens, champignons et Gastéropodes. Elle joue un rôle important dans le maintien de la qualité de l'eau.

Milieu naturel
2010 Natura 2000

Reserve Naturelle Régionale L'Escaut-rivière

Plan d'accès au site

Informations pratiques :

Propriétaire :
Mairie Communale de Provilla
place de la République
59557 Provilla
Tél : 03 27 79 74 74

Coordonnées :
59 Communauté de l'Escaut
Mairie Communale de Provilla
100 Boulevard de Paris
59557 Provilla
Tél : 03 27 54 79 53
www.comuniteescaut.com

Accès :
Ouvrir en direction de la route de Provilla, à droite au 1er carrefour, puis à gauche vers le centre de Provilla.

Équipement :
Espace pour la découverte par le Parc des Pêcheurs.

Description du site

La Réserve naturelle régionale de l'Escaut est une présence dans la partie nord d'un ensemble de zones humides (17 ha) qui héberge une faune et une flore remarquables, ornithologiques, bryophytes, lichens, champignons, Gastéropodes, insectes, mollusques, poissons et végétaux. Le site est inscrit au patrimoine naturel de la Région Nord-Pas de Calais et bénéficie d'un statut de Réserve Naturelle Régionale. L'objectif est de maintenir et de valoriser le site de milieu ouverts et d'habitats d'intérêt communautaire des zones et de maintenir la qualité de l'eau.

Il s'agit d'un site de grande qualité agricole et de la diversité de l'habitat ouverts dans les zones humides, le site offre un cadre de paysage unique dans le Cambrésis, les prairies humides et les zones de marais humides et les zones humides alluviales sont particulièrement remarquables. Le territoire, qui est, à ce jour, entièrement en agriculture, est traversé par l'Escaut, rivière dans son lit naturel, la réserve est composée de prairies frisées, bocagères, alluviales, vives et de la ripisylve et d'un lotissement humide qui héberge une riche faune et une flore de milieux ouverts, bryophytes, lichens, champignons et Gastéropodes. Elle joue un rôle important dans le maintien de la qualité de l'eau.

Le site fait partie des sites Natura 2000 (Natura 2000) pour la région Nord-Pas de Calais.

Les habitats

La flore

La faune

La fonge

III) Les impôts (ah les impôts... !)

Au-delà de ce qui a déjà été dit, écrit et prouvé (nous n'allons pas, nous, prendre le risque d'apparaître comme des radoteurs en répétant toujours les mêmes choses) remarquons :

- Que les « masques » ne contestent plus que les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté entre 2006 et 2013, c'est-à-dire durant tout le mandat.
- Que leurs « éléments de comparaison » sont très disparates (une commune 10 fois plus peuplée que la nôtre, des communes quatre à cinq fois plus petites) avec des oublis ou des omissions et, de ce fait, d'un intérêt très relatif.

A partir de là, et s'agissant de communes du Cambrésis chacun comprendra que nous ne pouvons, et que nous ne devons, pas commencer à disserter sur les actions menées ou non par les uns ou par les autres, sur les investissements réalisés ou non par les uns ou par les autres. Par exemple, comparer l'état des voiries chez nous et l'état des voiries dans une commune voisine, ça ne serait pas correct.

Plutôt que de se référer à un site internet généraliste, qui traite de tout et de n'importe quoi, dont les chiffres concernant Provilla sont d'ailleurs inexacts, il est préférable de se tourner vers le site du ministère des finances (alize2.finances.gouv.fr/communes) pour constater que le produit des impôts locaux à Provilla, soit 362 €/habitant est légèrement inférieur au chiffre moyen de la même strate de population, soit 366 €/habitant. Et encore, cela signifie-t-il qu'il y a chez nous un certain nombre de jolies maisons, ce qui fait naturellement augmenter la moyenne... tant mieux pour tout le monde...

LES COMPTES DES COMMUNES

- données BPS exprimées en euros -

PROVILLE - NORD
Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 3 534 Habitants - Budget principal seul
Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Éléments de Fiscalité		En milliers d'Euros				Euros par habitant				Moyenne de la strate	
Produits des impôts locaux											
Taxe d'habitation (y compris THLV)					658			186			159
Foncier bâti					592		362	168		366	196
Foncier non bâti					27			8			11
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)					0			0			0
Cotisation foncière des entreprises					0			0			0
Produits des impôts de répartition											
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								0			
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau					0			0			0
Taxe sur les surfaces commerciales					0			0			0

Chiffres Clés - Fonctionnement - Investissement - Fiscalité - Autofinancement - Endettement
<http://alize2.finances.gouv.fr/communes>

Les Provillois, au moins les plus anciens, se souviennent de l'état de la commune en 1995. Ils ont, au fil du temps, vu ce qui a été fait, ils constatent ce qu'est devenue Proville, ils savent donc à quoi ont servi leurs impôts, si tant est que les impôts puissent être affectés à une dépense spécifique.

Le montant des impôts, leur importance, est à juger à l'aune des réalisations et des services offerts et non à travers des comparaisons hasardeuses voire orientées.

Le but affiché de ces illustres inconnus était initialement de donner aux Provillois « une information complémentaire » à celle de la municipalité.

Mais où est donc l'information dans tout cela ?

Est-ce de l'information que d'attaquer sans cause nommément votre maire ?

Est-ce de l'information que d'attaquer, à partir d'arguties spécieuses, l'école de Proville, le bois des Provillois ?

Mais où est donc l'information dans tout cela ?

En réalité, et chacun l'aura compris, le but de ces personnes est tout simplement électoraliste, ce qui en soi n'a rien de répréhensible. Mais alors pourquoi le cacher ?

Par contre la méthode est, elle, largement contestable.

Tenter, en affirmant des contrevérités, dix mois avant une échéance électorale, de déstabiliser une municipalité en place qui n'a, elle, rien décidé pour mars 2014, c'est en fait essayer de déstabiliser toute une commune dans son fonctionnement, avec toutes les conséquences négatives que cela pourrait impliquer.

Vouloir semer le trouble dans une population qui a bien d'autres chats à fouetter en ces moments difficiles

en se disant, à l'instar de Beaumarchais « calomniez, calomniez il en restera toujours quelque chose... » constitue un comportement condamnable.

Utiliser sciemment les couleurs de la commune et reprendre le titre d'une publication municipale démontrent la volonté de confusion qui anime ces personnes.

Mais en fait, qu'ont à apporter ces gens là à Proville, et aux Provillois, RIEN, sinon critiquer, dénigrer et mentir !

Utiliser sciemment les couleurs de la commune et reprendre le titre d'une publication municipale démontrent la volonté de confusion qui anime ces personnes.

Provilloises, Provillois, rassurez-vous, vos élus, ceux à qui vous avez par trois fois déjà donné votre confiance, ceux qui ont, eux, un bilan à présenter, tiennent toujours bon la barre. Ils seront là, bien présents et déterminés,

jusqu'au bout, à défendre les intérêts de Proville, les intérêts des Provillois. Vous pouvez compter sur eux.

Mais en fait, qu'ont à apporter ces gens là à Proville, et aux Provillois, RIEN, sinon critiquer, dénigrer et mentir !



Méfiez-vous des contrefaçons ; si vous voulez des infos c'est sur www.proville.fr qu'il faut vous connecter.